



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 20 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/49 de la Municipalité, du 7 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission permanente de politique régionale nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité à procéder à la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie, d'une emprise de 3'599 m², sur le bien-fonds 2861 de la commune du Mont-sur-Lausanne, inscrit au profit de la Fondation du Levant. Le DDP sera inscrit pour une durée de 60 ans, avec un prix unitaire de CHF 600.-/m² de surface brute de plancher (SBP) et un taux de rente de 5%, conduisant au paiement d'une rente annuelle de superficie de CHF 34'950.- (trente-quatre mille neuf cent cinquante francs suisse), l'ensemble des frais étant à charge de la fondation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :